



Rapport préliminaire de restitution (18 mai 2023)

RESUME :

Du 16 au 18 mai, le Centre de conférence Mahatma Gandhi de Niamey a accueilli plus de 400 participants venant assister à la première conférence sur l'approche civile dans la lutte contre le terrorisme, co-organisée par le Niger et l'Union européenne par le biais de la Mission EUCAP Sahel Niger. Plus de 40 panelistes, provenant d'Afrique en large majorité, ont présenté leurs exposés lors de 10 panels qui ont abordé le sujet de l'approche civile de la lutte contre le terrorisme sous de multiples facettes : de la prévention à la déradicalisation ainsi que les aspects liés à la stabilisation et des aspects plus techniques tels que les équipes spécialisées, le renseignement criminel et la chaîne pénale avec l'accent sur la judiciarisation et le respect de l'Etat de droit.

Les panels ont compilé 43 recommandations principales :

- La situation sécuritaire au Sahel :
 1. Prendre en compte la coopération sous-régionale, régionale et internationale, car seule une mutualisation des ressources pourrait faciliter le succès sur ces forces du mal.
 2. Comprendre les nouveaux enjeux et ajuster les stratégies dans une démarche inclusive, associant les acteurs de la société civile (chefs coutumiers et autorités religieuses).
 3. Renforcer la légitimité de l'action publique via les réseaux sociaux pour faire obstacle à la désinformation.
 4. Établir la cartographie des groupes d'autodéfense avec une supervision de l'État sur la base de l'élaboration d'une stratégie nationale et régionale de la communautarisation de la sécurité.
- Causes et effets du terrorisme :
 5. Etablir dans chaque pays du Sahel des mécanismes de réhabilitation des victimes du terrorisme.
 6. Recréer du lien social au niveau local grâce à l'investissement de l'Etat pour éviter les infiltrations des groupes armés extrémistes.
 7. Faire la part des choses entre ce qui relève de l'insurrection et ce qui relève du terrorisme.
 8. Développer une approche holistique au niveau interministériel et sociétal.
 9. Intégrer dans la réflexion et dans la gestion de l'Etat les intellectuels arabisants.
- Prévention et déradicalisation :
 10. Promouvoir des programmes de prise en charge des ex-associés aux groupes extrémistes violents en préparation de leur réinsertion à l'issue de leur peine.
 11. Tirer les enseignements et identifier les bonnes pratiques des programmes de prise en charge des redditions volontaires en cours dans les pays du Bassin du lac Tchad pour alimenter les réflexions au niveau des autres pays de l'Afrique de l'Ouest touchés par le phénomène de l'extrémisme violent y compris par la création de cadres d'échanges d'expériences.
 12. Elaborer une boîte à outils à portée régionale de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent et renforcer les mécanismes d'écoute et de redevabilité.



13. Encourager les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) à renforcer l'accompagnement du Ministère de l'Intérieur et de la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP) dans la prise en charge des victimes, des relâchés et des personnes en reddition volontaire afin de réduire le temps de séjour dans les centres de transit.
- Renseignement criminel :
 14. Renforcer la coordination entre les Services de Renseignement et les Services d'investigations judiciaires.
 15. Intensifier le Renseignement vers les trafics illicites afin de tarir les sources diverses d'approvisionnement et de financement.
 16. Créer une stratégie régionale du Renseignement.
 17. Renforcer le partage du Renseignement dans le but d'améliorer les capacités dans le domaine de l'anticipation.
 - Maillage territorial :
 18. Poursuivre le développement des plans régionaux.
 - i. Axe sécuritaire : Les actions préventives et répressives.
 - ii. Axe renforcement des capacités (RH, matériel, formation dont DH).
 19. Améliorer la collecte des informations pour optimiser l'analyse sécuritaire
 - i. Assurer une collecte des incidents au niveau local, régional et central.
 - ii. Etablir une carte de chaleur qui suit les faits en temps réel.
 - iii. Optimiser la répartition des moyens et des actions de prévention sur le terrain en fonction notamment de la carte de chaleur.
 20. Poursuivre le développement des forces mobiles, sous le pilotage du Ministère de l'Intérieur.
 - i. Conforter le Comité technique sur le maillage territorial et les forces mobiles.
 - ii. Poursuivre le travail de réflexion des groupes de travail sur les forces mobiles.
 21. Renforcer la confiance Force de Sécurité Intérieure (FSI)/Population en allant encore plus vers les populations.
 - i. Sensibiliser davantage notamment sur le volet prévention
 - ii. Augmenter la redevabilité à travers la communication
 - iii. Responsabiliser les acteurs
 - iv. Comprendre le rôle de chacun.
 - Stabilisation :
 22. Mutualisation des efforts pour sécuriser les espaces transfrontaliers en veillant à ce que ces espaces soient occupés par les FSI et accompagner les populations par des projets de stabilisation transfrontaliers. De plus, penser ensuite aux projets de développement et mettre en place des infrastructures favorisant le brassage et les échanges culturels, économiques et sociaux entre les populations frontalières.
 23. Nécessité d'échanges d'expérience entre états au sujet des repentis à l'exemple de ce qui existe au niveau de la région du Lac Tchad.
 24. Coopération transfrontalière, mise en place des réseaux et création des liens entre l'Etat et les communautés en tenant compte des sensibilités locales. Renforcement des forums transfrontaliers à l'exemple de ce qui a été fait entre le Niger et le Nigéria au niveau de Katsina et Maradi.
 25. Renforcement de l'appui aux mécanismes endogènes tel que le cousinage.
 - Trustbuilding et droits humains :

26. Créer des opportunités pour développer la compréhension mutuelle entre Forces de Défense et de Sécurité (FDS) et population, et œuvrer pour un dialogue permanent.
 27. S'assurer sous la responsabilité de l'Etat que toutes les composantes de la population puissent jouer un rôle actif dans la recherche, l'établissement ou le maintien de ce lien de confiance.
 28. Recruter davantage de femmes dans les FDS.
 29. Sensibiliser davantage les FDS sur l'impérieuse nécessité de respecter les droits de l'homme et le droit international humanitaire (DIH).
- Chaîne pénale, unités d'investigation :
 30. Renforcer la réponse judiciaire comme gage de l'Etat de Droit.
 31. Explorer les opportunités de coopération entre EUROPOL et le Niger dans le cadre des dossiers judiciaires.
 32. Poursuivre l'opérationnalisation des unités prévôtales pour qu'elles accompagnent systématiquement les forces armées.
 33. Engager une réflexion entre les pays Africains et les GAFAM (Google, Amazon, Facebook, Apple et Microsoft).
 - Chaîne pénale, juridictions spécialisées :
 34. Décharger les magistrats du Pôle Judiciaire Spécialisé (PJS) des procédures de droit commun.
 35. Instaurer un PJS dans le ressort dans chaque Cour d'Appel.
 36. Déconcentrer les structures judiciaires en matière de terrorisme en créant des antennes au niveau local.
 37. Créer un organe de gestion des biens saisis sur les terroristes pour les Etats qui n'en n'ont pas.
 38. Créer un fonds d'indemnisation des victimes du terrorisme.
 - Coopération régionale et internationale :
 39. Renforcer la commission de contrôle des armes et procéder à sa création là où elle n'existe pas.
 40. Une meilleure appropriation des plateformes et soutien par les PTF.
 41. A l'attention des PTF de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) : Aider les Etats à se doter d'une base de données exhaustive sur les terroristes.
 42. Une redynamisation de la coopération régionale et internationale avec l'ensemble des PTF et acteurs, resserrée sur les 5 pays du G5.
 43. Renforcer les capacités des acteurs judiciaires (formation notamment des rédacteurs des demandes d'entraide judiciaire internationale).